

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. ROULET Pascal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GALABERT Vivian pouvoir à M. COUDERC Patrick.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

2025.76 Objet : Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Bilan de la concertation
VOTE : 25 Pour.

I - Exposé des motifs :

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Ni obligatoire ni exclusif, ce zonage permet de mieux orienter les projets en fonction des ressources disponibles.

La délimitation des ZAEnR est effectuée par les communes, après concertation des acteurs locaux et avis des services de l'État. La délimitation des ZAEnR assure une meilleure visibilité sur les projets en impliquant les acteurs locaux qui peuvent donner leur avis.

En effet, la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique dans le Lot-et-Garonne.

Lors de la séance en date du 22 juin 2022, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet.

En 2024, le conseil municipal a renouvelé son soutien au projet de la société Ténergie sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade ».

Le 8 octobre dernier, le conseil municipal a fixé les modalités de la concertation avec la population du 20 octobre au 20 novembre 2025 de l'élaboration des ZA EnR sur l'ancienne carrière, comme suit :

- Mise à disposition du public d'un registre accompagné des pièces permettant la compréhension du projet aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Une publicité a été faite sur le site internet de la Commune, sur les panneaux lumineux et sur Facebook le 16 octobre 2025.

Aucune observation n'a été formulée dans le registre mis à disposition.

À l'issue de cette concertation, il est proposé au conseil municipal de définir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables.

II - Considérants et références juridiques :

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Considérant l'ancienne carrière sise lieu-dit « Lapeyrade »,

Considérant que la transformation de ce site en parcs solaires est une solution pour revitaliser des terrains abandonnés tout en contribuant à la transition vers une énergie plus propre,

Considérant l'intérêt de la commune pour la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque qui répond aux engagements de production des énergies renouvelables et de la préservation de l'environnement,

Considérant la concertation publique,

Considérant l'absence d'observations sur le registre de la concertation,

Je vous propose, Mes Chers Collègues de :

- DECIDER de fixer une zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables comme suit :
 - o ZAEnR Solaire Photovoltaïque: installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade » sur les parcelles cadastrées AL 21, 23, 178 et 179.
- CHARGER Mme le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de fixer une zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables comme suit :

- o ZAE n°R Solaire Photovoltaïque : installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade » sur les parcelles cadastrées AL 21, 23, 178 et 179.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 19 décembre 2025

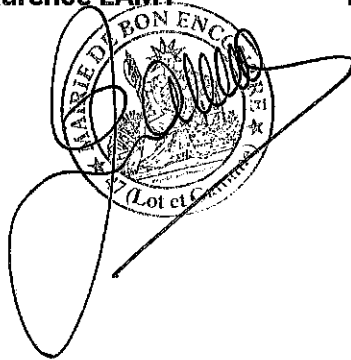
Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

La secrétaire de séance,

Isabelle FERRAND



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Isabelle Ferrand'.

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20251217-202576-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025